

RÈGLEMENT DES 4 HEURES VTT DE LA PIERRE D'ÉTAT

DATE ET LIEU :

- L'épreuve se déroule le dimanche 10 novembre 2019, vous serez accueilli à l'entrée de la forêt de la Pierre d'Etat au niveau de la rue Claude Monet à Petit Couronne (76650).
- Le retrait des inscriptions se tiendra le dimanche 10 novembre 2019 à l'entrée de la forêt de la Pierre d'Etat au niveau de la rue Claude Monet à Petit Couronne (76650) de 9h00 à 10h45. Chaque équipe disposera de deux plaques VTT à installer lisiblement sur le cintre de chaque participant. Il sera remis, dans la mesure du possible, à chaque coureur un sac goûter.

PRINCIPE DE L'ÉPREUVE : Le principe de l'épreuve est de parcourir la plus longue distance par équipe de 2 personnes en effectuant des relais ou en solo (Uniquement pour les adultes) pendant un temps de 2 heures pour les cadets et les cadettes et de 4 heures pour les autres catégories.

PROCESSUS D'INSCRIPTION :

- Les inscriptions à l'épreuve sont ouvertes aux hommes et femmes de 15 ans et plus.
- Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://www.billetweb.fr/les-4h-vtt-de-la-pierre-detat-2019> ou par courrier à partir du mardi 10 septembre 2019.
- La date limite des inscriptions est le vendredi 8 novembre 2019 à 20h00 pour les inscriptions en ligne et par courrier.
- Les montants des inscriptions sont fixés comme suit :
Equipe cadet/cadette : 16€ Equipe adulte : 24€ Solo adulte : 12€
3€ supplémentaires par coureur pour les inscriptions sur place.
- Pour les inscriptions en ligne, les frais de gestion sont compris dans ce montant, merci de privilégier les inscriptions par internet.
- **Pour les licenciés :** Licence FFC, FSGT, FFCT, UFOLEP ou FFTRI 2019 (Avec certificat médical mentionné), pour les licenciés FFCT, FSGT, UFOLEP, il est impératif que la licence en cours de validité porte les mentions « Certificat médical validé » et « Cyclisme ».
- **Pour les non licenciés à la FFC, FSGT, FFCT, UFOLEP ou FFTRI 2019 :** Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition de moins d'un an par rapport à la date de l'épreuve est obligatoire.

Attention : Le certificat médical, original ou copie ne vous sera pas rendu (mesure de précaution en cas de problème médical à la suite de la course).

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décaler ces horaires.

- 11h00 → Départ de toutes les catégories confondues
- 13h00 → Arrivée des catégories A/B
- 15h00 → Arrivée des catégories C/D/E/F/G/H/I
- 16h30 → Récompenses

ANNULATION ET REMBOURSEMENT :

- Toute demande de remboursement devra nous parvenir avant le 1 novembre par mail à l'adresse suivante : contact@xc-couronne.fr, au-delà de cette date il faudra que la demande de remboursement soit accompagnée d'un certificat médical, le traitement des remboursements seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve. Le remboursement de l'inscription s'effectuera de la façon suivante : Montant de l'engagement moins les frais de dossier (1 €).
- Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou d'annulation le jour même suite à des faits extérieurs (Conditions météorologiques défavorables : Vent violent, orage, vigilance orange, ...).

EQUIPEMENTS ET MATERIELS OBLIGATOIRES :

- Le port du casque à coque rigide est obligatoire (même pendant l'échauffement) et les lunettes ainsi que les gants sont recommandés.
- Seuls les Vélos Tout Terrain en parfait état de fonctionnement sont acceptés, les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- Les VTT à assistance électrique ne sont pas autorisés.

LE PARCOURS :

- **Modification de parcours :** L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en tout temps, dans l'intérêt des participants et de leur sécurité.
- **Respect de l'environnement :** Nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (Ne pas jeter de déchets par terre, ne pas sortir des itinéraires balisés ...). Des poubelles seront mises à disposition au niveau de la buvette. Le non-respect de ces règles peut entraîner la mise hors course du participant et le radier des prochaines éditions.
- **Sécurité :** Nous faisons le maximum pour assurer votre sécurité le jour de l'épreuve, mais vous devez suivre scrupuleusement les consignes de course et vous conformer aux instructions des signaleurs. La courtoisie avec les autres participants et utilisateurs de la forêt est de rigueur. En cas d'accident, chaque participant est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours.

LA COURSE :

- **Catégories :** Les catégories sont déterminées à l'exception des cadets, des cadettes et féminines par l'addition des âges de chacun des coéquipiers :

Catégorie A	→ les cadets	Catégorie C	→ équipe féminine
Catégorie B	→ les cadettes	Catégorie D	→ les moins de 40 ans
		Catégorie E	→ 40 ans à 79 ans
		Catégorie F	→ de 80 ans à 99 ans
		Catégorie G	→ plus de 100 ans
		Catégorie H	→ mixtes
		Catégorie I	→ solo

Un classement scratch sera également établi de la catégorie A à B et de C à I.

Les équipes peuvent être composées de 2 hommes, 2 femmes ou un homme et une femme composant ainsi un équipage mixte, mais aussi de catégorie différente.

Il ne sera pas admis d'équipe composée d'un cadet et d'un adulte (junior, espoir, sénior et master).

- **Départ :** Le départ de toutes les catégories s'effectuera dans le même temps à 11h00. Un seul équipier se présente sur la ligne de départ, le tour doit être effectué en entier par un seul et même coureur même en cas de panne. Il est strictement interdit de prendre le circuit en sens inverse. Le nombre de tour entre chaque relais est libre. Les relais se font dans la zone de relais prévu pour cela.
- **Mise en grille :** La mise en grille est libre.
- **Assistance :** L'assistance entre coureurs est autorisée sur tout le parcours. Toute assistance mécanique externe est interdite sur le parcours. Le changement de VTT est interdit sur tout le parcours.
- **Parcours :** Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera la mise hors course du coureur. Des points de contrôle seront mis en place tout au long du parcours. Si un concurrent ne passe pas à tous les points de contrôle, il sera mis hors course. Le directeur de course vérifiera, toute ou une partie des pointages ainsi réalisés.
- **Classement :** Un classement sera effectué pour chaque catégorie ainsi qu'un classement scratch. Podium pour les 3 premiers de chaque catégorie ainsi qu'un podium scratch. Récompenses pour les 3 premiers du scratch.
- **Réclamation :** Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au directeur de course dans un délai maximum de trente minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des classements.
- **Sanctions :** Les infractions aux règles mentionnées dans ce règlement, les tentatives de tricheries, non-respect des personnes impliquées dans l'organisation, absence de passage à une zone de contrôle entraînera la mise hors course du coureur.

ASSURANCE : L'organisation contracte une assurance Responsabilité Civile souscrite qui couvre votre responsabilité lors de l'épreuve. L'organisation vous conseille de contracter une assurance individuelle accident ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie.

RECLAMATION : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'insuffisance physique, d'accident, de vol, de dégradations ou de perte de matériel, avant, pendant ou après l'épreuve.

DROIT A L'IMAGE : Les participants à l'épreuve autorisent expressément les organisateurs à la prise de photographies sur l'épreuve et à l'occasion de la cérémonie, ainsi qu'une autorisation parentale pour le droit à l'image pour les mineurs.

ACCEPTATION DU REGLEMENT : Le fait de participer à l'épreuve implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement ainsi que toutes les informations sur l'épreuve peuvent être consultées sur le site internet du XC Couronne :

<http://www.xc-couronne.fr>

